Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_089_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 28 mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 19 mai 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, M. Rigault, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Berthe, Mme Perrin, M. Le Douairon, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Mouaci, M. Oudar, Mme Le Floch, Mme Gicquel, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Pedron à Monsieur Thébaut
Monsieur Guilbaud à Monsieur Sébille
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic
Madame Kéryjaouen à Monsieur Célard

Absent : Madame Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

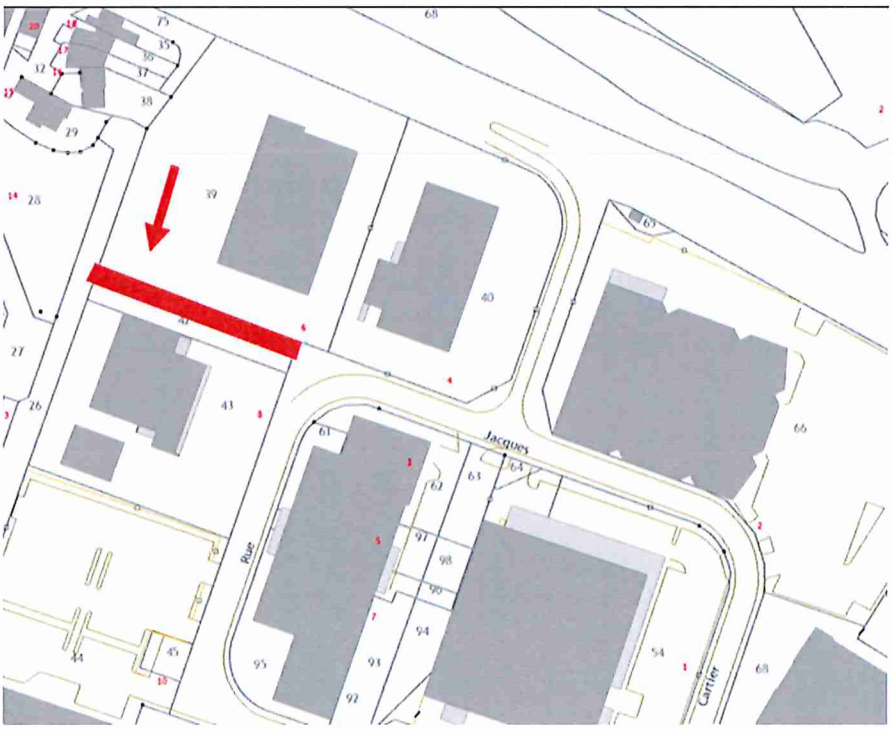
2026-05-28- N°FON 089/2026 – CESSION DE LA PARCELLE AR41 RUE JACQUES CARTIER A GMVA

Monsieur RIGAULT expose le bordereau suivant

La SARL EQUIP PLUS souhaite acquérir la parcelle AR 41 pour une surface d'environ 252 m². Cette parcelle jouxte leur propriété (parcelle AR 39) et leur permettrait de développer leur activité.

La parcelle AR 41 est située dans le périmètre retenu du transfert des zones d'activités économiques à Golfe Morbihan Vannes Agglomération. Aussi, dans ce cadre il y a lieu de procéder la cession de cette parcelle à GMVA qui vendra à la SARL EQUIP PLUS.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_089_DEL-DE



Vu l'avis de France Domaine du 9 janvier 2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité (une abstention Monsieur Celard), il est proposé au Conseil Municipal

D'AUTORISER la vente de la parcelle cadastrée AR 41 non viabilisée pour une surface d'environ 252 m² à au prix de 80€/m² soit 72 800 € nets vendeur à GMVA,

DIRE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

DE PERMETTRE à Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à la bonne réalisation de cette cession.

A Theix-Noyalo, le 28 mai 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE